

Objet : QAI - Evaluation des moyens d'aération de votre établissement
Dossier suivi par : Sandrine HELAOUET, Jean-Michel LARTIGUE
Tél. : 02.98.10.40.48 – gai@labocea.fr

Madame, Monsieur,

Au 01/01/2023, la réglementation Qualité de l'Air Intérieur (QAI) s'est renforcée pour les écoles, crèches et centres de loisirs (en attendant les établissements médico-sociaux au 01/01/2025). Elle comporte désormais 4 volets : l'évaluation des moyens d'aération, l'autodiagnostic, la campagne de mesures de polluants, la réalisation d'un plan d'actions.

Au 01/01/2025, les établissements médico-sociaux intégreront cette surveillance obligatoire de la QAI, mais les guides réglementaires ne sont pas encore parus.

Labocéa a choisi d'intégrer cette thématique QAI dans son service Conseil-Expertise et de vous proposer des prestations d'Audit-Conseil-Formation, en complément des campagnes de mesures sous accréditation.

La priorité de la réglementation porte désormais sur l'importance du renouvellement d'air pour améliorer la QAI de votre établissement, avec l'**évaluation des moyens d'aération**, à conduire annuellement. Cette évaluation associe une vérification des moyens présents au sein de l'établissement, puis de leur efficacité grâce à des mesures du CO2. Le **plan d'actions**, également réglementaire, est ensuite à établir afin d'améliorer progressivement la QAI de votre établissement.

Labocéa vous propose la réalisation de cette évaluation des moyens d'aération en 2025 dans votre établissement, ainsi que la mise en place du plan d'actions. Ces prestations vous sont proposées dans le document joint à ce courrier.

Si cela vous intéresse, nous vous laissons nous renvoyer cette proposition signée pour accord, en indiquant le trimestre souhaité pour notre intervention (à noter que les mesures du CO2 sont à conduire en période de chauffage de l'établissement).

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez d'autres informations sur cette réglementation QAI et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Jean-Michel LARTIGUE
Directeur Pôle Conseil Ingénierie



Coordonnées à compléter :.....
.....
.....**Dossier suivi par :** Jean-Michel LARTIGUE - Sandrine HELAOUET**Renseignements au :** 02 98 10 40 48**Devis à retourner à :** gai@labocea.frDocument à nous retourner signé**Objet :** Proposition pour une évaluation des moyens d'aération de votre établissement

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons notre proposition tarifaire pour la réalisation des prestations décrites ci-dessous.

Désignation		P.U. € HT	Quantité	P.U. € TTC
EVALUATION DES MOYENS D'AERATION – Merci de cocher le statut qui correspond à votre établissement Restitution de l'évaluation dans un rapport complet comprenant les constatations et les mesures CO2 réalisées.				
<input type="checkbox"/>	Petit Etablissement (Ecole, Crèche, Centre de loisirs, Garderie...) (10 pièces maximum qui accueillent les enfants)	465,00	1	558,00
<input type="checkbox"/>	Grand Etablissement (> 10 pièces d'accueil) (Groupe Scolaire, Crèche Collective, Maison de l'Enfance...)	930,00	1	1116,00
MISE EN PLACE D'UN PLAN D' ACTIONS Remise d'un document écrit, avec priorisation des actions				
<input type="checkbox"/>	Forfait Plan d'Actions	186,00	1	223,20
Période d'intervention souhaitée				
<input type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre 2025	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre 2025	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre 2025	<input type="checkbox"/> 4 ^{ème} trimestre 2025	

Option : Souhaitez-vous une restitution de l'audit ?

<input type="checkbox"/>	Restitution (sur site par exemple)	260,00	1	312,00
--------------------------	------------------------------------	--------	---	--------

Vos coordonnées (à compléter impérativement) :

	Site à auditer et Nom du contact pour prise De rendez-vous :	Rapport d'audit Envoyé par mail à :
Site à auditer :
Contact :
Adresse :
Email :
Téléphone :
Siret :

**Conditions générales de vente et fiches prestations disponibles sur www.laboccea.fr
Validité du présent devis : du 01/12/2024 au 31/12/2025**

Informations clients à compléter :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse d'envoi du présent devis) :

.....

Numéro d'adhérent OCEADE Bretagne :

Je souhaite être contacté lors de la parution des textes officiels pour la réglementation qui s'appliquera au 01/01/2025
pour les établissements médico-sociaux ?


Labocéa peut également vous accompagner dans la réalisation du diagnostic QAI (obligatoire tous les 4 ans), dans la réalisation de campagnes de mesures (sous accréditation LAB REF 30, obligatoire lors de travaux ou actions impactant la QAI) ou dans une démarche d'investigations suite à une problématique QAI.

Labocéa possède une déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 53 22 08549 22 auprès du préfet de région de Bretagne et est également certifié Qualiopi pour ses actions de formations professionnelles n° RNQ /LAB013-001. Dans ce cadre, notre service Conseil et Expertise vous propose une formation pour que votre personnel puisse à terme réaliser l'évaluation des moyens d'aération.

Notre service Conseil-Expertise détient également la certification ISO 9001, reconnaissance de la bonne mise en œuvre des principes de management de la qualité, de façon à garantir au client un service de haute qualité, pour toutes ses prestations : Audit Conseil et Formation HQSE (Certificat n° : FR070848-1).

Vous pouvez revenir vers nous afin de nous demander l'élaboration d'un devis adapté et personnalisé à votre établissement dans le cadre de ces actions de formation et d'accompagnements. Il est notamment possible de faire une offre pluriannuelle comportant tous les volets règlementaires.

Nous espérons que ces propositions répondent à vos attentes et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

« Bon pour accord » pour le présent devis	Jean-Michel LARTIGUE Directeur Pôle Conseil Ingénierie
Date :	
Nom :	
Fonction :	
Signature :	

Merci de nous retourner le présent devis avant le démarrage des prestations.

